



Jeune femme enceinte (et compagne) d'un étranger installé en Fran

Par **Cabou**, le **21/03/2017** à **11:42**

Bonjour,

La fille d'amis vit actuellement avec un Chilien (qu'elle avait connu en Amérique Latine), arrivé en France l'été dernier avec un visa touristique, et resté pour vivre avec elle et monter ensemble un beau projet associatif.

Ils attendent maintenant un enfant pour le mois de septembre.

Quelles démarches doivent-ils envisager : pour régulariser sa situation ? pour reconnaître sa paternité ? Peuvent-ils se pacser ?

Merci de vos précisions et conseils !

Cordialement

Par **amajuris**, le **21/03/2017** à **11:51**

bonjour,

il faut que le père étranger reconnaisse cet enfant qui sera français et qu'il participe à son entretien et à son éducation pour obtenir un titre de séjour.

salutations

Par **Cabou**, le **21/03/2017** à **12:11**

Faut-il qu'il reconnaisse l'enfant dès maintenant, pendant la grossesse ? Comment ?

Comment prouver qu'il participe "à son entretien et à son éducation" ?
Merci de vos précisions.

Par **amajuris**, le **21/03/2017** à **13:57**

cela à prouver qu'il a des revenus et qu'il participe au financement nécessaire pour élever un enfant.

une reconnaissance avant la naissance est possible.

le pacs est possible mais ce la ne donne pas droit automatiquement et immédiatement à un titre de séjour.